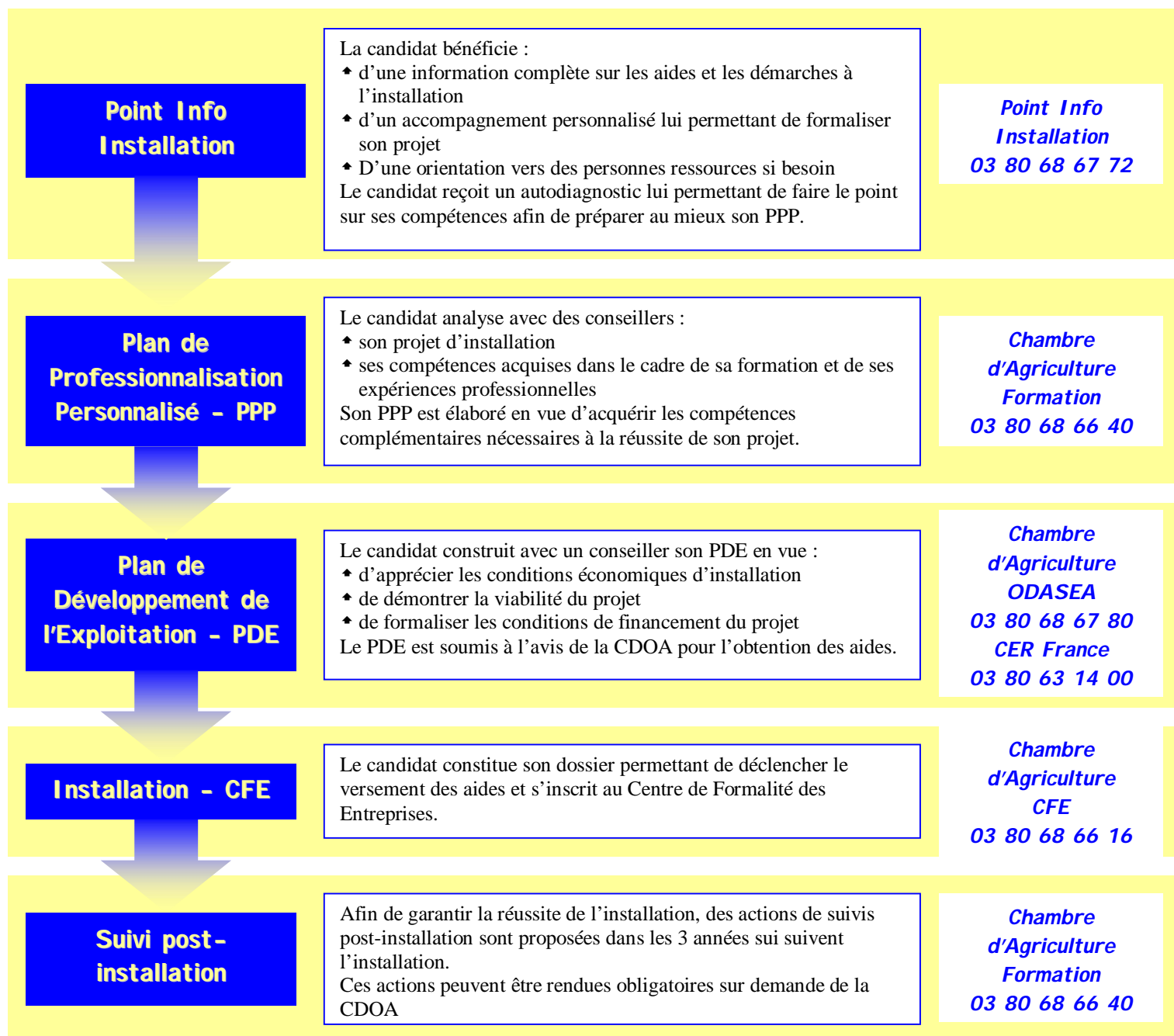


Installation : Le nouveau dispositif d'accompagnement

Un nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation est mis en place au niveau national, dans ce cadre les partenaires de l'installation de Côte d'Or vous propose une offre de service renouvelée. Vous trouverez ci-dessous les étapes clés pour réussir votre installation.



Le PPP, ce qu'il peut contenir ...

Une phase individualisée :

- ♦ Stages en exploitation agricole en France ou à l'étranger de 1 à 6 mois
- ♦ Stages en entreprise en France ou à l'étranger de 1 semaine à 3 mois
- ♦ Formations spécifiques individuelles ou collectives en fonction du profil du candidat et du projet conduit
- ♦ Obtention d'un diplôme agricole de niveau IV dans le cadre de la formation continue

Un stage collectif obligatoire de 3 jours pour préparer son projet professionnel et personnel.